

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de BEURLAY

~~~~~  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 11 septembre 2023**  
~~~~~

L'an deux mil vingt-trois, le onze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05 septembre 2023

Etaient présents : Gérard GANDAUBER, Alain ROULIN, Olivier MACAUD, Gaëlle DALAIS, Jean-Michel CHARTRAIN, Sylvie DUMAND, Annick MOUHE, Patrick COUDRAY, Emmanuelle BOURGUIGNON,

Pouvoirs : Delphine PECOUD a donné pouvoir à Alain ROULIN

Sophie GUITTON a donné pouvoir à Emmanuelle BOURGUIGNON

Justine LEMOINE a donné pouvoir à Olivier MACAUD

Absent : Alexis COTTY

Monsieur Olivier MACAUD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du PV du 19 juin 2023
- 2- Décision modificative pour changement d'imputation
- 3- Délibération : Expérimentation du Compte Financier Unique CFU
- 4- Délibération : Convention travaux voirie – Village le Rocher
- 5- Délibération : Logement 32 rue Général de Gaulle charge de chauffage
- 6- Délibération : Tableau des effectifs
- 7- Délibération : Achat d'un défibrillateur
- 8- Délibération : Destination du bâtiment 03 rue René CAILLÉ
- 9- Délibération : Terrain pour l'assainissement de M. Octeau
- 10- Logement 2 Impasse de la Poste
- 11- Questions diverses
- 12- Tour de table

APPROBATION DU PV DU 19 JUIN 2023

M. Le Maire soumet à l'approbation aux membres du Conseil le procès-verbal du dernier conseil municipal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DECISION MODIFICATIVE POUR CHANGEMENT D'IMPUTATION

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'une décision modificative concernant le budget doit être prise. Cela concerne des dépenses d'investissement dont il faut régulariser les imputations. Pour cela, il faut récupérer les sommes dans les dépenses d'investissement. Cela n'a pas d'impact sur le budget.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION : EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de l'exercice 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Le CFU sera un document comptable conjoint et se substituera au compte administratif et au compte de gestion, et constituera un document de synthèse, reprenant les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes

- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Un CFU sera produit par budget (budget principal et budgets annexes, quelle que soit leur nomenclature).

La commune adoptera par anticipation la nomenclature M57 dès le 01/01/2022, et se portera candidate à l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2023.

La mise en œuvre de l'expérimentation au CFU requiert la signature d'une convention avec l'État, qui sera transmise ultérieurement, si l'assemblée approuve cette candidature. Cette convention a pour objet de préciser les conditions de mise en place du compte financier unique et de son suivi en partenariat étroit avec le chef du SGC et le conseiller aux décideurs locaux.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire :

- à s'inscrire à l'expérimentation du CFU,
- à signer la convention entre la Commune et l'État, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION : CONVENTION TRAVAUX VOIRIE – VILLAGE LE ROCHER

Monsieur le Maire expose que la réfection de la voirie du village « Le Rocher » est en prévision avec l'intervention du Syndicat de la Voirie. Pour cela, une convention doit être signée entre les 2 parties. Le conseil doit donner son accord pour que M. le Maire puisse signer tous les documents afférents au dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION : LOGEMENT 32 RUE GENERAL DE GAULLE CHARGE DE CHAUFFAGE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la mise en place de la nouvelle chaudière aux granulés à l'école était prévu un réseau de chaleur reliant l'école au logement du 32, rue du Général de Gaulle.

De ce fait, ce logement ne sera plus chauffé électriquement mais par le biais de cette nouvelle chaudière.

Le loyer sera donc réévalué pour tenir compte de ce surcoût supporté actuellement par la commune. Le nouveau loyer soumis et adopté sera de 550 € au lieu de 505 €, ce qui représentera sur l'année une économie d'environ 500€ pour les locataires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION : TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'un agent technique mis en disponibilité a finalement décidé de quitter la commune. Son poste devient donc vacant au 26 août 2023.

De ce fait, M. Jean-Paul JOULAIN, en CDD jusqu'au 16 octobre 2023, après décision favorable du conseil sur son aptitude à occuper ce poste, sera embauché en CDI après une période d'essai obligatoire d'1 an.

De plus, l'agent qui occupe le poste d'ATSEM doit partir en retraite dans les mois qui viennent, lorsque son dossier aura été validé par la CNRACL. Le poste d'ATSEM sera donc vacant à ce moment-là

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 26.08.2023

INTITULE DU POSTE	CATEGORIE	TEMPS
1 Secrétaire de Mairie	C	Vacant (32 heures)
1 Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35 Heures
1 Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	Vacant (31 Heures)
1 adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	Vacant (31 heures)
1 adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	35 Heures
1 Garde Champêtre Chef principal	C	Vacant (21 Heures 30)
1 Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	Vacant (35 heures)
1 Agent spécialisé principal 1 ^{ère} Classe des écoles maternelles	C	29 Heures
1 Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	31 Heures
1 Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	27 Heures 30
1 Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	24 heures
1 Adjoint technique territorial	C	Vacant (19 Heures)
1 Adjoint technique territorial	C	Vacant (13 Heures 30)
1 Adjoint technique territorial	C	Vacant (25 heures)
1 Adjoint technique territorial	C	35 heures
1 Adjoint technique territorial	C	Vacant (35 heures)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION : ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

Le défibrillateur acquis par la commune en 2008 est obsolète. Un nouvel achat est à envisager. Deux entreprises proposent leurs prestations aussi bien pour un achat que pour une location. Après décision du conseil, le choix d'un achat est adopté à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION : DESTINATION DU BATIMENT 03 RUE RENE CAILLÉ

M. le Maire expose aux membres du Conseil que le bâtiment situé 3, rue René Caillé fait actuellement l'objet d'une demande de rénovation énergétique auprès du Département et de l'Etat au titre du « Fonds vert ».

Pour obtenir les subventions inhérentes à ce fonds, il nous faut faire un diagnostic qui doit nous amener à 30 % d'économie d'énergie après rénovation.

La maison de l'énergie du Département aura en charge cette étude, pour ce faire nous devons donner des éléments et entre autre connaître la destination de l'ensemble du bâtiment.

Le conseil, après avoir délibéré sur les différentes solutions, a opté pour destiner l'ensemble de ce bâtiment, rez-de-chaussée et étage, à du locatif. La salle associative restera où elle est.

La partie occupée à l'étage par l'association des Parents d'élèves devra mutualiser le dessous de la salle des fêtes avec le Comité des Fêtes qui occupe 1/3 de cette surface.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION : TERRAIN POUR L'ASSAINISSEMENT DE M. OCTEAU

Monsieur le Maire fait part aux membres qu'un administré du village du Freussin envisage de faire un assainissement individuel au niveau de sa propriété mais après étude de faisabilité, l'entreprise en charge des travaux propose un lieu mais il s'avère que celui-ci est le domaine public. Il demande donc à la municipalité une éventuelle acquisition de ce terrain ou convention de servitude. M. le Maire propose de prendre rendez-vous avec l'entreprise en charge des travaux afin d'étudier la demande. Le bureau d'études doit se rendre sur place le mardi 03 octobre afin d'expliquer les faisabilités.

Le dossier sera étudié après la visite du bureau d'études.

LOGEMENT 2 IMPASSE DE LA POSTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement situé 2, impasse de la Poste devait être réaménagé en logement locatif en vue de recevoir un administré suite à la demande de sa curatrice. Or, il s'avère après entretien avec la curatrice, le Maire et le locataire que ce dernier ne souhaite pas quitter les lieux actuels. Les travaux envisagés sont donc suspendus et reportés sur 2024 en attendant une éventuelle demande pour l'installation d'une profession libérale.

QUESTIONS DIVERSES

- En ce qui concerne la révision du PLU, le cabinet BE PERNET de La Rochelle a été sélectionné. Une délibération sera prise en ce sens.

- Le Préfet a envoyé un courrier dans lequel il évoque un nouveau programme intitulé « Villages d'avenir » Celui-ci a été annoncé à travers le plan "France ruralités". Il s'agit de favoriser la réalisation de projets des communes concernées qui seraient confrontées à un déficit d'ingénierie en leur apportant l'accompagnement manquant. Le programme est destiné : aux communes rurales de moins de 3 500 habitants à caractère de centralité (pôles d'équilibre ruraux des SCoT par exemple) ; à des groupes de 2 à 8 petites communes, chacune de moins de 3 500 habitants, portant une dynamique collective sur le même bassin de vie. Ces communes ne doivent pas être déjà couvertes par le dispositif « PVD ».

L'appui proposé pourra notamment porter sur les thèmes de l'habitat-logement-rénovation du bâti dégradé, de la transition énergétique, du patrimoine et du cadre de vie, des services et commerces de proximité, de la transition numérique, de la participation citoyenne ou encore de la transition écologique et de la biodiversité.

-M. le Maire expose au conseil la demande du fils de M. Jean BOURSQUOT, ancien Maire de Beurly, pour qu'un lieu de la commune soit renommé au nom de son père. Le conseil municipal soumet l'idée de changer le nom

de « place de la Mairie », qui n'a plus lieu d'être, en « place Jean BOURSIQUOT ». Il s'en suivra le déplacement de la Place des Anciens Combattants au niveau du Monument aux Morts. Nous étudions une nouvelle nomination de cette place des Anciens Combattants. Le nom de René BERTON est présenté.

- Une demande a été soumise au conseil concernant l'achat de 2 concessions au cimetière de Beurly mais la place concédée ne permet pas d'édifier le monument souhaité. Elle demande donc l'empiètement sur le domaine public. Le Conseil répond favorablement à sa demande qui ne dénature pas l'aspect visuel du cimetière.

Tour de table

Gérard GANDAUBER

- Le Conseiller Numérique auprès de la CDC et de France Services reprend du service en la personne d'Edwin ROMERO-ALECTUS. Les cours ont toujours lieu le 4^{ème} jeudi du mois soit pour le mois de septembre le 28.
- Les candidatures sont en cours pour la gestion du magasin COOP
- La rentrée scolaire s'est déroulée dans un bon état d'esprit comme les années précédentes. Je souhaite aux enseignantes et aux élèves la meilleure année possible.
- Je félicite les organisateurs du concert pour le bon déroulement de cette soirée et un grand merci aux associations et au personnel communal sans qui cette manifestation n'aurait pu se faire.
- Le bâtiment situé 22, rue du Maréchal Leclerc a fait l'objet d'une expertise par un agent de la DDTM suite à ma demande de mise en péril. La mise en sécurité de ce bâtiment n'a retenu que la consolidation des tuiles sur la façade donnant sur le domaine public et a été réalisée dans la foulée. Sans cette intervention, il m'était obligatoire de prendre un arrêté et de condamner l'espace public devant ce bâtiment.

Emmanuelle BOURGUIGNON

- Je tiens à remercier les élus et le personnel communal qui se sont rendus disponibles pour le concert ainsi que les associations. La fréquentation était en baisse par rapport à l'an dernier. Nous ferons le point avec les associations.

Olivier MACAUD

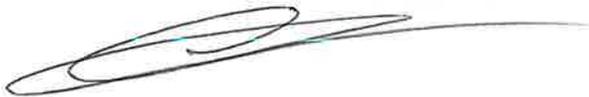
- Je propose que l'accueil des nouveaux arrivants se refasse cette année après 4 ans d'absence dû au Covid. La date retenue est le 19 octobre à 19h.
- En fin d'année dernière, il était prévu que le SDEER change les luminaires par des leds dans la rue du Soleil Couchant. Cela a été fait dans l'été.
- La 2^{ème} réunion PLU avec le cabinet PERNET de La Rochelle a eu lieu le 8 septembre dernier avec pour objet l'identification de « dents creuses » et les logements vacants dans les villages. La prochaine réunion aura lieu le 22 septembre.
- La réception de nouveaux tatamis suite à la demande faite dans l'été doit se faire le mardi 19 septembre.
- Les vestiaires sont toujours en cours de rénovation par les agents communaux.
- Il faudrait faire intervenir le FREDON au stade afin d'éradiquer les taupes.

Gaëlle DALAIS

- La rentrée scolaire s'est bien déroulée. La directrice effectue sa 2^{ème} année dans l'établissement. Le problème de recouvrement des factures de cantine a persisté jusqu'au début de la rentrée scolaire mais les parents ont soldé leur dette pour que leurs enfants puissent reprendre le chemin de la cantine.
- Nous sommes dans l'attente de l'installation des nouvelles barrières pour le cheminement de l'école.
- Cimetière : Il faudra prévoir des plantations pour continuer le projet de végétalisation.
- Un agent technique (ménage et surveillance cantine) a quitté ses fonctions en fin d'année scolaire. On lui souhaite bon courage dans son nouveau travail. Son remplacement s'est effectué au début de l'année scolaire.
- Pour les repas de cantine, nous faisons appel à SUPER U de Saint-Savinien et DOM'Primeurs pour les fruits et les légumes. Ces 2 entreprises effectuent la livraison des produits. TRANSGOURMET reste notre prestataire pour certains produits.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h50

Le secrétaire de séance,



Olivier MACAUD

Le Maire,



Gérard GANDAUBER